



LES COUPS DE COEUR DE L'INNOVATION MANAGERIALE

By les Artisans du Changement

3^{ème} édition

REGLEMENT DU CONCOURS

Le collectif « Les Artisans du Changement » rassemble des entreprises, talents et individus basés en Pays de la Loire-Bretagne, qui par leurs offres, leurs services ou leurs actions contribuent à **la transformation des entreprises et des organisations**.

Ils se reconnaissent dans les approches humanistes qui **remettent l'Humain au cœur des enjeux** dans les organisations. Ils favorisent par leurs approches et leurs actions l'essaimage de **bonnes pratiques** et une vision positive du changement au service de l'Homme et des organisations.

Ils partagent des valeurs au cœur de leurs savoir-faire : L'intelligence collective, l'agilité et la créativité, la valorisation du bien être des collaborateurs, le partage des connaissances, l'innovation sociale et participative, l'égalité Homme-Femme, la promotion d'un monde soutenable et désirable.

Dans cette dynamique, Les Artisans du Changement ont décidé de créer le concours « **LES COUPS DE CŒUR DE L'INNOVATION MANAGERIALE** » afin de **promouvoir et de partager les bonnes pratiques de transformation des organisations du Grand Ouest**.

Depuis 2018, chaque organisation lauréate* a été récompensée pour avoir mis en œuvre des actions concrètes et innovantes dans les contextes suivants :

- **Qualité de vie au travail et bien-être de vos collaborateurs**
- **Transition Managériale et/ou Digitale**

*2018 : AIRBUS, REGION BRETAGNE, GEMO

2019 : CARSAT, U-IRIS, GROUPAMA

Conditions de participation

- Etre une **organisation localisée dans le Grand Ouest** (Pays de Loire - Bretagne).
NB : Les grands groupes disposant d'une implantation locale sont éligibles.
- L'action proposée doit faire partie d'une **réalisation effective** et pas seulement d'un projet.
- Les candidats sélectionnés s'engagent à être **disponibles le 5 mai et/ou 13 mai pour les « Pitches » training ainsi que le 28 Mai pour la « finale »**.
- Participation gratuite :
Tous les frais inhérents ou induits pour la participation au concours (y compris de préparation et soumission des dossiers de candidature, de frais de déplacement) restent intégralement à la charge du candidat.

Critères de sélection & Jury

Seront examinés les dossiers déposés par des organisations candidates éligibles et ayant déposé leur dossier à contact@lesartisansduchangement.com **avant le 30 mars 2020**. Les dossiers de candidature sont examinés par un jury. La sélection des lauréats se fait par l'analyse de :

- ✓ **La cohérence globale de l'action,**
- ✓ **Le caractère novateur de l'action,**
- ✓ **La conviction du/de la Candidat.e.**

Le jury est composé de représentants des ARTISANS DU CHANGEMENT, des partenaires et d'anciens lauréats du concours. Chaque membre du jury est porteur d'une voix. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel. Il n'a pas l'obligation de motiver ou justifier ses décisions. Les dossiers de candidatures remplis par les participants et les délibérations du jury sont confidentiels. Les personnes ayant à en connaître le contenu sont tenues au secret professionnel le plus strict et signent un engagement personnel de confidentialité.

Le jury sélectionne les finalistes qui présenteront leur action lors de la Fabrique du Changement 2020. **Deux prix seront attribués : Le prix du public** (par un vote en direct après les présentations) et **le prix du jury** (par un vote et une délibération des membres du jury présents lors des présentations).

Prix

Un accès pour la journée du **28 Mai 2020** à LA FABRIQUE DU CHANGEMENT Nantes sera offert pour les finalistes sélectionnés (valeur unitaire de 312 euros TTC).

Un trophée **COUP DE CŒUR DE L'INNOVATION MANAGERIALE** et une **œuvre artistique** offerts par LES ARTISANS DU CHANGEMENT seront attribués à chaque lauréat.

L'organisation des COUPS DE CŒUR DE L'INNOVATION MANAGERIALE se réserve la possibilité d'ajouter d'autres dotations dans le cas où de nouvelles possibilités viendraient s'ajouter aux récompenses actuelles.

Calendrier

2 mars 2020

Lancement du concours

Du 2 mars au 30 mars 2020

Soumission des candidatures

Document à compléter et à renvoyer à l'adresse : **contact@lesartisansduchangement.fr**

15 avril 2020

Jury de sélection des finalistes et Annonce des candidats sélectionnés

Mardi 5 mai et/ou Mercredi 13 mai 2020

Aide à la préparation de votre présentation pour les candidatures retenues (Pitch training par un membre des Artisans du Changement).

Jeudi 28 mai 2020

Présentation de votre/vos action(s) lors de la Fabrique du Changement 2020 et remise des prix.

Divers

Tout participant aux COUPS DE CŒUR DE L'INNOVATION MANAGERIALE s'engage à :

- ✓ prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement,
- ✓ participer à l'atelier d'aide à la présentation (pitch training), à la présentation des actions et à la remise des prix le jeudi 28 mai 2020, lors de la Fabrique du Changement 2020, à Nantes,
- ✓ renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions des jurys,
- ✓ accepter le prix sous sa forme attribuée qu'il soit en numéraire ou en nature,
- ✓ accepter par avance la diffusion des photographies prises à l'occasion des présentations et de la remise des prix.

Protection des données personnelles

La participation au concours des COUPS DE CŒUR DE L'INNOVATION MANAGÉRIALE conduit à la collecte de données personnelles des Participants dont le responsable du traitement est le collectif des ARTISANS DU CHANGEMENT.

Les données personnelles recueillies sont obligatoires afin de pouvoir participer au concours ainsi que gérer les demandes, gérer la remise de prix, de renseignements et les réclamations.

Les données collectées pour les Participants sont : Nom, Prénom, adresse mail, numéro de téléphone et description des projets.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées afin de réaliser et veiller à la bonne exécution du concours ainsi que pour les demandes de renseignements, réclamations, et de communication sollicitées conformément au présent règlement. Elles seront utilisées pour des statistiques et pourront être utilisées pour vous informer d'une nouvelle édition du concours. La base légale du traitement est le consentement.

Ces données sont destinées uniquement au Collectif LES ARTISANS DU CHANGEMENT ainsi que les partenaires du concours (membres du jury) et les prestataires techniques intervenant dans l'exécution du concours pour la remise des prix.

Les données personnelles des participants pourront être transmises aux référents du concours afin que ces référents puissent animer une remise de prix.

La durée de conservation par le Collectif LES ARTISANS DU CHANGEMENT des données personnelles des participants relatives au concours est fixée à 5 ans à compter du début du concours. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données Personnelles 2016/679, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent, ainsi que d'un droit à la portabilité. Il dispose également du droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Bureau des ARTISANS DU CHANGEMENT : contact@lesartisansduchangement.com

Il est précisé que si un Participant exerce son droit de suppression avant l'issue du concours, il perd le bénéfice de sa récompense.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).